

MARCHE N°2019-11
MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE DÉPANNAGE DES ASCENSEURS

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE

passé en application du nouveau code de la commande publique entré en vigueur le
1^{er} avril 2019

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Pièce n° 0 : Règlement de la consultation
(RC)

Ce pli devra être remis contre récépissé ou par pli recommandé avec avis de réception ou suivi,
parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception suivante :

Le Mercredi 15 janvier 2020 à 12h

Impérativement à l'adresse suivante :

Comité deS AGES du Pays Trithois
Rue Pierre Brossolette-59300 Aulnoy lez valenciennes
BP 70355
59304 VALENCIENNES CEDEX

Table des matières

| | | |
|------|---|------------------------------------|
| I. | Acheteur | 3 |
| A. | Nom et adresse officielle du pouvoir adjudicateur | 3 |
| B. | Type d'acheteur..... | Erreur ! Signet non défini. |
| II. | Objet de la consultation | 3 |
| A. | Objet du marché..... | 3 |
| B. | Etendue de la consultation | 4 |
| C. | Durée du marché..... | 4 |
| D. | Variantes..... | 4 |
| E. | Forme du marché | 4 |
| F. | Nomenclature des marchés..... | 4 |
| G. | Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises | 5 |
| III. | Conditions de la consultation..... | 5 |
| A. | Contenu de la consultation | 5 |
| B. | Modalités de retrait du DCE..... | 5 |
| C. | Modifications des documents contractuels, documents additionnels..... | 5 |
| D. | Demandes de renseignements complémentaires | 6 |
| E. | Négociations..... | Erreur ! Signet non défini. |
| IV. | Renseignements d'ordre juridique, économique et financier..... | 6 |
| A. | Prix..... | 6 |
| B. | Modalités de financement et de paiement | 6 |
| C. | Avance | 6 |
| D. | Intérêts moratoires | 7 |
| V. | Jugement des offres – Critères d'attribution | 7 |
| A. | Critères de jugement commun à tous les lots..... | 7 |
| B. | Discordance sur les prix entre les différents documents..... | 7 |
| VI. | Modalités de remise des offres..... | 7 |
| A. | Date limite de réception des offres | 7 |
| B. | Dématérialisation | Erreur ! Signet non défini. |
| a. | Accès plateforme | Erreur ! Signet non défini. |
| b. | Signature | Erreur ! Signet non défini. |
| C. | Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation..... | 7 |
| D. | Modalités de présentation des candidatures..... | 8 |
| a. | DUME..... | 8 |
| b. | Données récupérées par la plateforme de dématérialisation | 8 |
| c. | En phase de consultation (remise des candidature)..... | 8 |
| d. | Capacités minimales exigées | 10 |
| e. | Lors de l'attribution du marché | 10 |
| E. | Modalités de présentation des offres..... | 10 |
| F. | Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre | 10 |
| VII. | Présentation du mémoire technique..... | 10 |

I. Acheteur

A. Nom et adresse officielle du pouvoir adjudicateur

*Comité deS AGES du Pays Trithois
Rue Pierre Brossolette- Aulnoy lez valenciennes
BP 70355
59304 VALENCIENNES CEDEX
Tél : 03.27.23.78.00 Fax : 03.27.23.78.99
Email : drotot.directeur.hhc@cdesages.com*

Norbert JESSUS, Président

II. Objet de la consultation

A. Objet du marché

Les stipulations du présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) concernent :

- **Marché d'entretien et de dépannage des ascenseurs**
- **Marché à bons de commandes pour les travaux de réparation et de modernisations.**

Opération en milieu occupé

Dans la mesure où la mission se déroule en milieu occupé, l'attention du candidat est attirée sur ce point, ce qui implique des mesures particulières dans l'exécution et l'organisation de la prestation.

Lieu(x) d'exécution : Nord (59)

Désignation de sous-traitants en cours de marché :

Le titulaire qui entend recourir à un ou plusieurs sous-traitants en cours d'exécution du marché doit faire accepter chaque sous-traitant et agréer les conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance par le Maître de l'Ouvrage.

1.2 - Décomposition en tranches et lots

Les prestations sont réparties en 4 lots :

| Lot | Désignation |
|-----|--|
| 1 | EHPAD HARMONIE A AULNOY LEZ VALENCIENNES 02 ascenseurs |
| 2 | RÉSIDENCE AUTONOMIE LES HEURES CLAIRES A AULNOY LEZ VALENCIENNES 2 ascenseurs |
| 3 | RÉSIDENCE AUTONOMIE ARTHUR MUSMEAUX A RAISMES 2 ascenseurs |
| 4 | EHPAD LES GODENETTES A TRITH SAINT LEGER 2 ascenseurs |

La date indicative du début d'exécution des prestations est fixée au début du mois 1^{er} février 2020

B. Etendue de la consultation

La présente procédure est passée en procédure adaptée et est soumise aux dispositions du nouveau code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

C. Durée du marché

La durée du marché court depuis sa date de notification jusqu'à la fin de la durée de parfait achèvement des travaux.

Du 01/02/2020 au 31/01/2024

D. Variantes

Les variantes sont autorisées.

E. Forme du marché

Le marché comporte 4 lots au sens des articles L 2 213-10 et R 2 113-1 du code de la commande publique :

Les soumissionnaires pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots.

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à remettre des offres avec un montant variable selon le nombre de lots qui pourrait leur être attribué.

F. Nomenclature des marchés

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

| Classification principale | Classification secondaire |
|---------------------------|---------------------------|
| 50750000-7 | |

G. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises

En cas de groupement, celui-ci prend la forme d'un groupement conjoint. Chacun des prestataires est engagé pour la partie des travaux qu'il exécute.

L'un des prestataires, membre du groupement, est désigné comme mandataire dans l'acte d'engagement. Il représente l'ensemble des membres vis-à-vis du Comité deS AGES du Pays Trithois, et coordonne les prestations des membres du groupement. Si aucun mandataire n'est désigné, l'entrepreneur du lot sera considéré comme mandataire des autres cotraitants. Le mandataire est un mandataire solidaire.

Un mandataire ne pourra être mandataire de plus d'un groupement.

III. Conditions de la consultation

A. Contenu de la consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Pièce n° 0 : Règlement de la consultation (R.C) commun à tous les lots ;
- Pièce n° 1 : Acte d'Engagement et ses annexes propre à chacun des lots ;
- Pièce n° 2 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) commun à tous les lots ;
- Pièce n° 3 : Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) et leurs annexes.

B. Modalités de retrait du DCE

Le dossier de consultation ne peut être que téléchargé sur le site internet www.cdesages.com

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'un retrait anonyme sur la plateforme de dématérialisation ne lui permettra pas d'être destinataire des éventuelles modifications apportées au DCE ou des réponses apportées aux questions posées dans le cadre de la procédure. En cas de retrait anonyme, il appartiendra aux candidats de récupérer par leurs propres moyens ces informations.

Aussi, il est recommandé au candidat de s'identifier et d'indiquer une adresse mail facilitant tous les échanges nécessaires dans le cadre de la présente procédure.

Si toutefois un candidat ne pouvait pas accéder à la plateforme de dématérialisation, il lui appartient de prendre contact avec le Comité deS AGES du Pays Trithois à l'adresse mail : marieange.ass.dg@cdesages.com.

C. Modifications des documents contractuels, documents additionnels

Le Comité deS AGES du Pays Trithois se réserve le droit d'apporter, **au plus tard le 31/12/2019 à 12h00**, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications sont mises en ligne sur le site internet www.cdesages.com et ne seront disponibles sous aucune autre forme ni par aucun autre moyen.

Le pouvoir adjudicateur informera tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, une nouvelle date sera définie dans les documents modificatifs.

D. Demandes de renseignements complémentaires

Au cours de l'établissement de son offre, le candidat est tenu de signaler toutes les anomalies, erreurs ou omissions qu'il aura relevées à la lecture des pièces constitutives du dossier de consultation.

Il pourra demander au Comité deS AGES du Pays Trithois toute précision utile avant la remise de son offre. Le candidat ne pourra en aucun cas se prévaloir de ces erreurs, omissions ou anomalies.

Il exécutera donc comme étant comprises dans le marché, toutes les prestations nécessaires.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur sont nécessaires pour établir leur offre, les candidats devront obligatoirement et exclusivement formuler leurs demandes via la plateforme de dématérialisation. Il ne sera répondu à aucune question posée par les candidats soit par oral, soit par mail, soit par courrier ou encore par fax soit par tout autre moyen que celui de la plateforme de dématérialisation.

Les demandes devront parvenir au plus tard le 31/12/2019 à 12h00. Les demandes réceptionnées par le Comité deS AGES du Pays Trithois au-delà de cette date et de cet horaire ne seront pas traitées.

Le Comité deS AGES du Pays Trithois répondra par écrit aux questions posées dans une note adressée à tous les candidats, au plus tard le 31/12/2019 à 16h00.

IV. Renseignements d'ordre juridique, économique et financier

A. Prix

Le prix est réputé établi sur la base des conditions économiques connues au 1^{er} juin 2019.

L'unité monétaire est l'euro.

Les modalités de détermination des prix sont fixées au C.C.A.P.

Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application d'un prix forfaitaire selon les stipulations de l'Acte d'Engagement.

B. Modalités de financement et de paiement

Les paiements au titulaire interviennent par virement bancaire.

L'envoi des factures se fait selon les prescriptions du C.C.A.P.

C. Avance

L'avance définie aux articles L 2191-2 et R 2191-3 à R 2191-10 peut être consentie au titulaire dans les conditions du C.C.A.P.

Son versement est toutefois conditionné par la constitution d'une garantie à première demande d'un montant équivalent (R 2191-33).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au C.C.A.P, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

D. Intérêts moratoires

Le défaut de paiement dans les délais prévus ci-dessus fait courir de plein droit, au bénéfice du titulaire, des intérêts moratoires calculés selon les modalités définies au C.C.A.P.

V. Jugement des offres – Critères d’attribution

A. Critères de jugement commun à tous les lots

Conformément aux articles L 2152-7 et R 2 152-6 et 7 du code de la commande publique, l’offre retenue sera l’offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères définis ci-dessous :

Critère n° 1 : Valeur technique (100 points), pondération de 60% ;

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique du candidat et selon les sous-critères suivants :

- Moyens humains et matériels affectés à l’opération (50 points) ;
- Dispositions prévues pour garantir la sécurité des personnels et résidents (15 points) ;
- Mesures prises visant la protection de l’environnement, les nuisances de chantier (15 points) ;
- Méthodologie d’exécution en site occupé (20 points).

L’offre technique la mieux disante obtiendra la note maximum sur le critère technique. L’affectation des points de chacune des autres offres s’effectue par application de la formule suivante :

$(\text{Valeur de l'offre la mieux disante} / \text{valeur de l'offre analysée}) \times 100$

Critère n° 2 : Prix (100 points), pondération de 40 % ;

Le critère prix est jugé à partir du prix forfaitaire du marché figurant à l’acte d’engagement.

L’offre la moins disante obtiendra la note maximum sur le critère prix. L’affectation des points de chacune des autres offres s’effectue par application de la formule suivante :

$(\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre analysée}) \times 100$

B. Discordance sur les prix entre les différents documents

Dans le cas où des discordances seraient constatées dans les prix figurant dans les différents documents de l’offre d’un candidat, il n’en sera pas tenu compte pour le jugement de la consultation. Les prix figurant à l’Acte d’Engagement seront considérés prioritairement.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d’être retenu, il sera invité à rectifier cette discordance pour la mettre en harmonie avec le prix correspondant indiqué à l’Acte d’Engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée parce que non cohérente.

VI. Modalités de remise des offres

A. Date limite de réception des offres

Le 15/01/2020, à 12h00.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l’avis de réception serait délivré après la date et l’heure fixée ci-dessus, ne seront pas retenus.

B. Langue pouvant être utilisée dans l’offre ou la demande de participation

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

C. Modalités de présentation des candidatures

a. DUME

Les candidats ont la faculté de présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par la commission européenne et tel que précisé à l'article R 2143-4 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un DUME simplifié pré-rempli grâce au numéro SIRET de l'entreprise et qui permet d'afficher :

Le chiffre d'affaires des trois dernières années,

Le nom des personnes habilitées à engager l'entreprise,

Les effectifs moyens.

Pour répondre avec un DUME, il vous suffit de vous rendre sur le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr> et de choisir DUME comme modalité de réponse.

Le service DUME se charge, grâce au numéro de SIRET de bénéficiaire d'une reprise de ses données d'identité (raison sociale, forme juridique, dirigeant principal, adresse, chiffres d'affaires s'ils sont disponibles...). Le système permet de collecter auprès des administrations de référence les attestations et certificats. L'entreprise doit compléter ce formulaire en joignant les éléments d'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières demandés par l'acheteur qui ne seraient pas fournis par le DUME ainsi que son offre technique et commerciale.

b. Données récupérées par la plateforme de dématérialisation

La plateforme de dématérialisation marchés sécurisés recherche automatique certaines attestations (fiscale, sociale) suite aux candidatures.

Administrations et organismes fournisseurs de données :

ACOSS : attestation de régularité sociale et attestation de vigilance ;

AGEFIPH : attestation travailleurs handicapés ;

AUDIENS : attestation de régularité sociale ;

CNETP : attestation congés payés dans le domaine des travaux publics ;

DGFIP : attestation de régularité fiscale ;

FNTP : attestation professionnelle FNTP ;

INFOGREFFE : informations juridiques ;

INSEE : informations administratives ;

Ministère de l'Intérieur : informations relatives aux associations ;

Mutualité sociale agricole (MSA) : attestation de régularité sociale ;

OPQIBI : attestation de capacité OPQIBI ;

Pro-BTP : attestation de retraite Pro BTP ;

QUALIBAT : attestation professionnelle QUALIBAT.

c. En phase de consultation (remise des candidatures)

La pochette de candidature contiendra la liste des pièces mentionnées à l'article R 2 173-3 du code de la commande publique, qui permettront de juger de la situation juridique du candidat ainsi que de sa capacité économique et financière, de ses références professionnelles et de sa capacité technique.

Situation juridique :

- a) une lettre de candidature indiquant notamment le nom et les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ainsi que les coordonnées du candidat et, en cas de groupement, les signatures et coordonnées de chacun des membres du groupement, le nom du mandataire ainsi que son éventuelle habilitation à signer les offres au nom du groupement (ou l'imprimé DC1, *téléchargeable sur le site du ministère de l'Economie et des finances à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr/>*). **Chaque membre du groupement remettra l'attestation du mandat qu'il donne au mandataire et dont un modèle est joint au dossier de consultation ;**
- b) tous documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise candidate ;
- c) la déclaration du candidat (ou l'imprimé DC2, *téléchargeable sur le site du ministère de l'Economie et des finances à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr/>*) ;
- d) la déclaration sur l'honneur visée l'article R 2 173-3 du code de la commande publique indiquant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2 141-1 à L 2 141-5 et L 2 141-7 à L 2 141-11 (ou l'imprimé DC1, *téléchargeable sur le site du ministère de l'Economie et des finances à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr/>*) ;
- e) si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Capacités économiques et financières :

- f) déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- g) déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Références professionnelles et capacité technique :

- h) déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- i) liste des principales prestations exécutées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- j) liste des principales prestations exécutées au cours des trois dernières années en site occupé, le cas échéant ;
- k) déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

En cas de groupement d'entreprises, les pièces visées ci-dessus sont à fournir par chacun des membres du groupement, à l'exception de la lettre de candidature, fournie en un seul exemplaire, signée de tous les membres du groupement. Chaque membre du groupement ne justifiera néanmoins de sa capacité économique, financière, technique et juridique qu'au seul regard des seules prestations qu'il doit effectuer.

Pour faciliter les démarches administratives des candidats, des formulaires normalisés (par exemple pour la France DC 1, DC 2) et regroupant certaines informations demandées ci-dessus, sont disponibles sur le site Internet <http://www.cerfa.gouv.fr>.

d. Capacités minimales exigées

Les candidats disposent obligatoirement de la certification professionnelle suivante : Qualibat 1552 – traitement de l’amiante. Ils en apportent la preuve.

e. Lors de l’attribution du marché

Conformément aux articles R 2 143-9 à 10 du code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d’attribuer le marché, doit produire :

les pièces mentionnées à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les 6 mois jusqu’à la fin de l’exécution du marché ;

les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

La demande sera faite par le Comité deS AGES du Pays Trithois auprès du candidat retenu, par courrier recommandé avec accusé de réception. Le délai de remise de ces justificatifs sera précisé dans le courrier de demande.

Si, à l’issue du délai imparti, le candidat n’a pas remis les pièces demandées, son offre sera écartée et le candidat éliminé.

Le candidat dont l’offre a été classée immédiatement après sera alors sollicité pour produire les pièces ci-dessus listées et le marché lui sera attribué si ces pièces sont remises.

Cette procédure pourra être reproduite autant de fois que nécessaire.

D. Modalités de présentation des offres

Les dossiers d’offres comprendront les pièces 1 à 4 suivantes du DCE et leurs annexes ainsi présentées :

L’Acte d’Engagement et ses annexes sont à compléter, à parapher et à signer par le candidat.

Pièce n°2 : le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)

Le C.C.A.P. est à signer par le candidat avec la mention lu et approuvé. Il est accepté sans aucune modification ni réserve.

Pièce n°3 : le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes le cas échéant

Le C.C.T.P est à signer par le candidat avec la mention lu et approuvé. Il est accepté sans aucune modification ni réserve.

Pièce n°4 : le Mémoire Technique

E. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

120 (cent-vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres.

VII. Présentation du mémoire technique

Le candidat établit un mémoire technique faisant état des dispositions qu’il se propose d’adopter pour l’exécution du marché.

Le mémoire technique à remettre par le candidat est une description des fournitures et prestations proposées par celui-ci. Il doit permettre de juger de son offre selon le critère de jugement n° 1 défini dans le présent règlement de la consultation.